L'HÉRÉSIE DÉCRÉTÉE.

Nous périrons s'il le faut, et peut-être qu'en mourant, nous nous montrerons dignes de l'estime des cœurs vertueux.

Discours de M. l'abbé Mauri, prononcé le 27 novembre 1790.

C'en est donc fait, l'hérésie préparée depuis tant d'années par les philosophes du siècle vient de triompher. L'antique et sainte religion se couvre de son voile; elle pleure sur le funeste égarement des hommes que de perfides corrupteurs entraînent à leur perte. L'impiété peut désormais fouler à ses pieds les débris de nos autels.

Qui l'eût dit, que ce funeste goût pour la destruction dût s'étendre hors du domaine des choses temporelles, et que les destructeurs de nos loix dussent attenter un jour aux objets de notre culte et semer l'effroi dans les consciences ébranlées.

S'ils n'avoient pas déja tant de fois franchi le juste reproche d'avoir violé leurs pouvoirs, je vous demanderois, à vous, citoyens honnêtes et paisibles, qui fûtes consultés pour le choix de vos représentans; à vous qui honorâtes de vos suffrages ces hommes dont le

faux éclat vous avoit ébloui, mais dont la profonde scélératesse vous étoit méconnue; leur donnâtes-vous la mission de mettre vos pasteurs dans l'impossibilité de verser d'une main charitable ces secours cachés qui portoient la vie dans l'asile de l'indigence? Leur donnâtes-vous la mission de dilapider le dépôt inaliénable des biens qui vous dispensoient de payer les frais du culte des autels? Leur dites-vous de flétrir le cœur des ministres qui sont chargés du dépôt sacré de la croyance de vos pères? Leur dites-vous d'altérer la foi en calomniant les intentions de ceux qui vous en enseignent les dogmes? Leur dites-vous de les poursuivre, de les persécuter s'ils vouloient conserver ces dogmes inaltérables et purs en restant unis au chef de l'église catholique pour maintenir avec lui la hiérarchie des pouvoirs ordonnés par le divin fondateur de notre sainte religion?

Les chargeâtes-vous de faire un code de proscription contre vos respectables pasteurs; de les placer entre leurs devoirs et des sermens inconsidérés; de les mettre entre leur devoir et l'indigence et la proscription et le martyr?.... Non, ce n'étoit point-là vos vœux.... S'ils vous eussent alors parlé de leurs sinistres projets, et de l'avenir dont ils vous préparoient les scennes effrayantes,

vous eussiez pâli d'horreur. Loin de les constituer vos représentans, vous les eussiez voués à ne jamais participer en votre nom aux affaires publiques. Eh bien ! vous allez apprendre qu'ils ont commis en votre nom tous les excès dont je viens de faire l'énumération. Si vous en êtes indignés, réparez, pourvu qu'il en soit temps encore, réparez des maux que vos cœurs désavouent ; hâtez-vous de retirer des pouvoirs dont l'abus vous révolte, ou craignez que vos maîtres, qui se disent encore, par dérision, vos mandataires, ne se perpétuent dans le despotisme dont ils sont armés ; que vos mains, guidées par la religion et la probité, effacent des décrets que la raison condamne et que l'honneur désavoue.

De dignes et vertueux prélats appellés pour concourir au rétablissement des finances de l'état sont témoins du désordre des pouvoirs temporels et spirituels confondus dans les mains de ceux qui ont usurpé tous les pouvoirs, excepté celui d'inspirer la confiance ; ils ont voulu attester la France de ce qu'ils ne participoient point à ces excès ; ils ont exposé paisiblement, par la force du raisonnement et dans la sincérité de leurs consciences *les vrais principes sur la constitution du clergé.* Aussi-tôt il s'est élevé une foule

de dénonciateurs ; des calomnies odieuses et bruyantes ont fait retentir les voutes de cet asile où l'on ne devroit entendre que des discussions modérées sur les moyens de rétablir les finances de l'état. Un de ceux de qui on peut dire :

Le voilà le séducteur ;
De ligues, de complots pernicieux auteur,
Qui, dans les troubles seuls, a mis ses espérances :
Eternel ennemi de nos justes puissances,

Il a demandé que la source de la foi, l'instruction publique de la science des devoirs à remplir envers Dieu, fut suprimée. Nous n'avons *que trop* de prêtres, disoit-il arrogament. On a applaudi à cette scandaleuse petition.

Il a demandé que la puissance civile se mit entre le confesseur et le chrétien humble et fervent, qui vient déposer dans le sein de son consolateur l'aveu de ses errenrs ; pour recevoir ensuite les pieux avis qui doivent soulager sa conscience oppressée. Ici l'orateur a joui d'un ample triomphe : son hérésie a été accueillie par les plus vifs applaudissemens.

Enfin, il a demandé que ceux des pasteurs qui n'ad'héreroient pas à ce serment qui enfreint les pouvoirs de l'église, en effaçant la ligne de démarcation qui subsistoit entre la

puissance temporelle et la puissance civile, que ceux-là fussent destitués et persécutés. Cette cruelle hérésie a été applaudie plus vivement encore que les autres. Et pour témoigner davantage l'approbation dont les spectateurs égarés l'honnoroient, on a ordonné l'impression et la publication de ce discours impie, qui renverse tous les principes les plus sacrés, et qui dans les temps plus heureux de la paix publique, eut été justement condamné au feu et à l'oubli. Mais, ô subversion des mœurs ! On veut que l'impiété triomphe, on veut que par l'effusion de son venin, elle empoisonne les ames foibles qui se laisseroient séduire par le style pompeux de l'orateur prophane ! Cette permission d'imprimer et de répandre ce discours, montre bien l'intention que les destructeurs de la religion ont de se faire des sectateurs.

Un autre orateur, non moins impie, a mis en principe, que la France peut, quand elle le voudra, changer de religion. . . . . . et ce trait inoui d'audace a été applaudi ! . . . . . et l'on diroit maintenant que la religion n'est pas détruite ! y a-t-il un seul pays chrétien où l'on osât proférer un pareil blasphême ? . . . Quoi, ce que Dieu a fait, ces hommes nouveaux peuvent le détruire ! il ne dépend que d'eux de renverser d'un mot le temple du

seigneur, qui doit durer après les siècles ? Hommes vanitueux et foibles, demain vous ne subsisterez plus. Vous ne serez plus qu'un vain nom, vous, votre puissance usurpée et vos forfaits, que cette antique croyance de vos pères restera gravée au cœur des vrais croyans. Vous pouvez briser la croix, la renverser : elle se relevera toujours triomphante. Vous pouvez vous faire des prosélites, des apôtres corrompus, une secte détestable; mais vous ne changerez pas de même la croyance fervente des vrais chrétiens.

Après l'étalage bruyant de ces principes monstrueux, il a été décrété que dans chaque ville, des officiers civils iront aux pieds des autels, dans un jour solemnel, à l'issue du sacrifice et du plus saint de nos mystères, braver les prêtres, leur demander l'abandon des droits sacrés dont ils ne sont que les dépositaires, exiger d'eux le parjure des sermens qu'ils ont faits lorsqu'ils ont reçu les pouvoirs du sacerdoce. On leur donne un délai très-court, passé lequel, s'ils balancent encore, on les saisira, on déchirera leurs vêtemens, on les dégradera, on les arrachera à leurs troupeaux.... La plume tremble dans ma main : elle se refuse à tracer de pareils horreurs ! mais ce n'est pas tout encore. . . Pour comble d'impiété, ils veulent que ceux des prêtres, qui

maintenant dépouillés de leurs biens, voudroient, sans se plaindre, rester attachés aux devoirs que Dieu leur a commandés; que ceux-là soient regardés comme perturbateurs du repos public . . . eux qui, étouffant toutes plaintes, se rendroient en silence dans le sanctuaire où le devoir et la religion les appelle. . . . Quelle monstrueuse hérésie, que de croire que la spoliation des biens temporels de l'église, entraîne celle des titres spirituels. Qu'un voleur, au coin d'un bois, attaque un pasteur portant le saint viatique, qu'il pille sa bourse, que sa main avide et sacrilège s'empare même du vase sacré; voilà bien que ce prêtre sera saisi au milieu de ses fonctions, qu'il sera dépouillé, volé; mais le scélérat lui aura-t-il enlevé son titre de curé, parce qu'il l'a mis hors d'état d'en remplir les fonctions? non sans doute.

Ce ne sont pas là tous leurs attentats; ils ont encore subverti les loix civiles de leur pays, loix qu'ils connoissent; loix qu'ils avoient invoquées dans d'autres temps; ces loix qui vouloient qu'on ne supprimât jamais un bénéfice sans l'intervention de la puissance ecclésiastique.

Connoissez donc, ô peuples, égarés pour un instant; connoissez vos représentans. L'ha-

bitude des vices les plus monstrueux ; leur fait secouer le joug de la raison. Ils revoquent en doute la piété dont ils ne sentirent jamais les salutaires inspirations. L'honneur est pour eux un vain mot. . . . Les traîtres. . . . Ils calomnient la vertu, ils traitent la religion de révolte, de sédition !

Ils ne peuvent pas réfuter des écrits que la saine raison a dictés, il est plus commode d'en proscrire les auteurs, de les condamner à l'opprobre, tandis qu'ils méritent les couronnes de la vertu. Eh ! mais, hommes affreux, vous vous dites législateurs, concevez-vous ce que c'est qu'une loi ? une loi est un principe général pris dans la raison, placé dans un code pour y servir de règle de conduite ; une loi se fait sans considérer les individus et le moment actuel. Une loi ne se fait pas pour un cas particulier, autrement une telle loi ne seroit qu'un jugement ; or, ce que vous venez de prononcer vous l'adaptez au moment actuel, vous le faites pour punir tels ou tels hommes, votre prétendue loi n'est donc qu'un jugement. Et qu'elle terrible puissance vous arrogez-vous ! Vous faites ce que vous appellez la loi, c'est-à-dire, vous expliquez votre volonté ; et vous l'appliquez, c'est-à-dire, vous jugez selon votre volonté. Est ce bien-là en dernière analyse, le pouvoir

arbitraire le plus absolu, le plus effrayant!

Et qui est-ce que vous jugez ? ce sont ceux que vous appellez vos ennemis. O pudeur! des hommes s'ériger en juges de leurs ennemis! eh! mais, selon vous, votre jugement ne seroit qu'une vengeance. Il vous plairoit de l'appeller juste, cette vengeance; mais, enfin, entre deux ennemis dont l'un diroit s'être vengé de l'autre. Il resteroit à juger si l'attaque fut réelle, si la vengeance fut licite. Entre ces deux ennemis, il faut un juge, et je prens ici pour juge tous les Français vertueux et pieux.

J'en appelle, à vous, mes concitoyens: mais avant que de prononcer, connoissez la véritable cause des proscriptions auxquelles sont livrés vos pasteurs, et de l'hérésie qui vient d'être décrété.

Il est parmi vos représentans de ces prêtres audacieux, qui joignent à l'impiété l'ambition la plus outrée. Ils ont demandé que pour prix de leur nombreux et sanguinaires complots on leur livrât les dépouilles des pasteurs dont ils n'ont jamais été que les indisciplinés, subalternes. Cette dépouille leur a été promise. Dès-lors il a fallu chercher un prétexte de l'enlever. Ils l'ont trouvé ce prétexte détestable dans la perversité de leur imagina-

tion et dans la conviction qu'ils ont de la droiture de ces vertueux prélats.

Ils se sont dit, « ce qu'un scélérat prémédite ne peut pas être calculé à l'avance, parce que, foible par caractère, il flotte incertain entre ses viles passions, et que souvent il ignore lui-même le mal qu'il fera ». On ne peut donc pas avoir de données certaines sur sa conduite. Mais l'homme vertueux; on sait d'avance ce qu'il fera, parce qu'on sait ce qu'il doit faire. Qu'on le mette aux prises avec l'adversité, on sait qu'il ne prendra que la voie que le devoir lui trace. Voie unique; que le méchant connoit, mais qu'il ne veut pas suivre. L'homme pervers peut donc semer sur cette route, les pièges qu'il tend à la vertu; il peut y creuser les précipices dans lesquels il veut qu'elle tombe; il est bien assuré qu'elle ne les évitera pas, même en les voyant, parce qu'il est de son devoir de ne pas dévier. Alors la scélératesse est à son comble, le forfait est prémédité!

C'est ainsi que les traîtres ont dit. « Ces vertueux prélats veillent à ia garde des troupeaux qui leur sont confiés, ils les garantissent de la contagion des erreurs; l'amour de la verité est dans leurs cœurs; leur immuable vertu ne pliera pas sous les circonstances, ils ne rétracteront donc pas ces grandes vérités

qu'ils ont dittes, qu'ils ont écrites, qu'ils ont avouées à la France entière; ils ne renonceront pas volontairement aux droits dont le dépôt sacré est entre leurs mains. Plaçons-les entre les serments de leur devoir, et les sermens nouveaux que nous exigeons d'eux; entre l'honneur de la persévérance et la honte d'une rétractation. S'ils ne condescendent pas à nos vœux déshonorants, ils seront déclarés réfractaires à nos loix, ils seront punis par la destitution, par les peines infamantes, par la mort même, s'il le faut. Nous les précipiterons du siège où Dieu les placa; nous y monterons en les foulant à nos pieds; nous les livrerons aux bras de nos bourreaux, et leur suplice nous débarrassera de la crainte de les voir un jour rentrer dans leurs droits. Maîtres de la chaire de vérité nous y prêcherons le mensonge. Delà, nous verserons l'erreur sur les peuples, nous romperons la h érarchie des pouvoirs qui nous domineroient. Il ne faut aucun joug sur nos têtes; nous voulons être libres, c'est-à-dire, maîtres. Et comme la soumission au chef visible de l'église, est un anneau de la chaîne qui nous lie à Jésus-Christ, nous briseront cette chaîne importune. Nous ferons une secte à part, dont nons aurons la gloire d'être les chefs. Que le Dieu que nous avons jusqu'ici prêché

sans croire à ses dogmes, fasse, s'il le peut éclater son tonnerre. Nous bravons sa puissance, nous étouffons nos remords.

Peuple Français, voilà ce que méditent ces indignes prêtres. Il me semble que déja j'en entends un se dire à lui-même, comme le prêtre de Baal.

Des chefs de l'église devenu le rival,
J'ose ceindre la mithre et marcher leur égal :
Toutes-fois je l'avoue, en ce combat de gloire,
Du Dieu que j'ai quitté l'importune mémoire
Jette encore, en mon ame, un reste de terreur,
Et c'est ce qui redouble et nourrit ma fureur.
Je veux, sur ses ministres achevant ma vengeance,
Je veux, convaincre enfin sa haine d'impuissance ;
Et parmi les débris, les ravages et les morts,
A force d'attentats, perdre tous mes remords !

Jugez maintenant, jugez vertueux et pieux françois !

LE CRI DE L'INDIGNATION.

J'ai participé à la délibération qui a précédé ton jugement, respectable Montagu : je te dois, ou plutôt je me dois à moi-même, de te rendre publiquement la justice qui t'étoit due.

Je t'ai vu livré aux mains de cet homme qui n'étoit connu jusqu'à présent que par son art à détruire l'accusation la mieux fondée. Il lui restoit à prouver qu'il étoit également ha-

bile dans l'art perfide de la délation. Il a *blanchi* le lâche assassin de nos princes, le corrupteur du peuple ; il attaque aujourd'hui l'honneur d'un zélé défenseur de son roi et de sa patrie. Abordez cet homme détestable, vous le verrez porter, sous un regard farouche égaré, un visage patibulaire et sombre.

Quel est donc le crime qu'il t'imputoit, respectable Montagu ? Tu as été honoré depuis long-temps de la confiance du monarque et de ceux auxquels il confioit le soin de ses armées : voilà ton premier délit. Et certes, ce n'est pas le moindre aux yeux de nos novateurs ! ils veulent lasser et dissiper les hommes en place pour s'emparer de tous les postes.

Tu es commandant pour le roi dans la province du Languedoc. La tranquillité de cette province est un de tes devoirs, et elle jouit de la paix, ou du moins elle est aussi calme que le malheur des temps peut le permettre.

Mais à qui imputer les malheurs communs à toutes nos provinces ! ce n'est pas à toi qui les déplore ; c'est au systême destructeur dont les bons citoyens gémissent. Le pays où tu commande est habité par une secte aujourd'hui triomphante. Les protestans qui la couvrent; fiers de l'oubli où tombe la religion de nos pères, insultent arrogamment aux ministres de nos autels. Ils les bravent, ils les dé-

pouillent de ces biens que la piété fondatrice n'avoit pas destinés à devenir la proie de nos *régénérateurs*. Le peuple fidèle à notre culte, souffre patiemment les maux dont nos prêtres et lui sont les victimes. Ce n'est qu'après avoir été lassé par des insultes toujours nouvelles qu'il s'est vengé, dans la ville d'Uzès, de trois factieux, qu'on a nommé parmi nous *des patriotes*. Il est faux qu'ils aient, comme on l'a prétendu, payé de leurs têtes l'agression à laquelle ils s'étoient livrés. Ils ont seulement été châtiés de leur insolence. et la punition étoit juste. Cette vengeance légitime qui repousse l'attaque n'a duré qu'un moment. La ville d'Uzès doit à tes soins la tranquillité que cette rixe particulière n'a pas fait cesser un seul instant. On ne peut pas prétendre qu'une ville est en proie aux désordres, parce qu'il s'y élève une querelle particulière. Tu avois pourvu cette ville d'une garnison assez forte pour y maintenir le calme : le régiment de Bresse étoit suffisant pour rassurer l'active et feinte sollicitude des nouveaux chefs qui y dominent. Mais des ennemis de ta vertu que leur état obscur avoit jusqu'à présent cachés à tes yeux, vouloient t'apprendre qu'ils étoient devenus les gouverneurs du pays que tu habites. Ta conduite franche et noble, contrastant avec la leur, en fait la satire. Sans même que tu pense à leur nuire

tu les offusque, tu les attèrre. Il ne faut pas auprès d'eux des hommes de probité. Ils ont médité ta perte, ils ont tramé une odieuse délation. L'espérance qu'ils avoient conçu de la voir réussir dans ces temps de proscription, leur espérance n'a point été déchue. Ils t'ont accusé d'avoir négligé de leur envoyer trente dragons pour arrêter des troubles qui n'existoient pas. Ils t'accusent d'avoir refusé ces trente hommes, tandis que tu leur avois donné deux cents hommes d'infanterie. Voilà l'accusation absurde que les cris de la horde sanguinaire ont rendu plausible.

On demandoit que tu fusses appellé à la barre pour y répondre de ta conduite; mais ils n'ont pas eu la hardiesse de soumettre ta vertu à cette épreuve, qui est devenue une sorte d'honneur. L'aspect vénérable d'un vieil officier sans reproches, qui a bien mérité de sa patrie et dont la valeur et la probité sont connues : ton aspect les eût fait pâlir. L'opprobre eût été pour les juges tes accusateurs, la gloire eût été pour l'accusé.

Ils préférent te livrer à *une commission* qui leur sera dévouée. Des juges d'un de leurs districts prononceront sur ton honneur. Ce point qui est inconnu aux hommes nouveaux qui vont composer ce siège; l'honneur sera soumis à leurs décisions. Quel coup d'essai pour de tels gens! Par leur premier jugement

ils montreront le désir qu'ils auront de seconder les vues de la puissance qui les créa. Tes juges n'existent point encore, mais bientôt le siège va être chargé des candidats qui cabalent à l'envie l'avantage de s'y asseoir. Voilà les juges désintéressés, vertueux, impassibles qu'on te prépare.... Je tremble pour tes jours.

A défaut de crime, puisque ta conduite est pure, ils te supposeront des intentions douteuses. Le cœur des méchants s'abreuve de fiel; et comme il ne se repait que de noirs projets, il n'est point impossible qu'ils ne te jugeassent selon leur conscience. L'éloquent abbé l'a dit à la tribune, il est tel et tel juge qui condamneroit au dernier supplice un militaire, pour avoir mérité les honneurs qui sont le partage du mérite éprouvé. Oh! France tes malheurs sont à son comble : la vertu ne peut plus t'habiter, tu est livrée aux furieux qui déchirent ton sein. Ils attaquent les particuliers dans leurs propriétés, dans leur vie, dans leur honneur; leurs mains sacrilèges s'en vont arracher le diadème. Ils sapent les autels. O ma patrie, quand finiront tes maux? Quand est-ce que le jour de la vengeance éclatera sur la tête des coupables?
